

La responsabilité du traducteur

Mise en exergue de la traduction littérale et valorisation de la démarche sourcière

Par son Éminence, l'illustre érudit

L'Imam 'Abd El Hamîd Ibn Badîs

Traduit de l'arabe par :

Abderrahmane Ayad

(Aboû Fahîma)

Nouvelle édition relue et corrigée

Mouharram/juillet 1445 H./2023 G.

Au Nom d'Allâh, Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux

Le texte ici présent est un passage tiré d'un article écrit par l'érudit 'Abd El Hamîd Ibn Badîs¹, qu'Allâh lui fasse miséricorde, dans lequel il traite de la responsabilité et de l'honnêteté incombant au traducteur dans ses traductions. L'article a été publié par le cheikh dans la revue « Èch-Chihêb » sous le titre « La responsabilité du traducteur face à la nation et son gouvernement », au n° 156, paru le 01 Safar 1347, correspondant au 19 juillet 1928.

Il s'agit d'un texte très instructif où l'on aperçoit clairement le choix d'Ibn Badîs à préférer la démarche sourcière ou littéraliste dans la traduction, laquelle démarche, rappelons-le une fois de plus, est le seul procédé techniquement capable de reproduire toutes les données religieuses du TD (texte de départ) dans le TA (texte d'arrivée).² Cette démarche requiert la maîtrise des deux langues (arabe/français pour nous), de leurs cultures respectives et un bon bagage en science islamique.

Or, beaucoup de traducteurs francophones sont plutôt enclins à traduire dans la démarche cibliste. Car, étant plus facile, elle n'exige pas les connaissances linguistiques requises par la démarche sourcière. S'ajoute à ce facteur, le fait que ces traducteurs traduisent les Textes islamiques dans leur langue maternelle : le français. Deux raisons principales qui expliquent leur propension pour la démarche cibliste.

Signalons en passant que cette démarche génère de sévères problèmes de types divers dans le Texte traduit (omissions, interpolations, adaptations, ajouts, suppressions, etc.).

Donc, dans cet article de l'érudit Ibn Badîs, une mise en valeur de la démarche sourcière est nettement identifiable. Nous le saisissons à notre tour pour publier cette partie qui profitera si Allâh le veut aux

¹ Une biographie rédigée par nous, décrivant son parcours scientifique et prédictif mais aussi les atrocités de la colonisation française en Algérie à son époque, est disponible sur notre site : <https://scienceetpratique.com/abd-el-hamid-ibn-badis-un-imam-de-guidee-de-science-et-de-reforme/>

² Lire pour davantage d'informations sur le sujet nos notules : « La traduction littérale est le seul garant de la reproduction totale des données du Texte islamique », sur : <https://scienceetpratique.com/11864-2/> ; « La traduction littérale pour les Textes islamiques », sur : <https://scienceetpratique.com/11854-2/> ; « Traduction sourcière, traduction cibliste : laquelle conviendrait pour les Textes islamiques ? », sur :

<https://scienceetpratique.com/11824-2/>

personnes intéressées par la traduction islamique en français. Il s'agit tout autant d'un bienfait que d'un conseil pour nous et pour nos frères et sœurs. Puisse Allâh le rendre profitable à tous ; c'est Lui seul qui accorde la réussite.

L'Imam Ibn Badis, qu'Allâh lui fasse miséricorde, a dit :

Et il est connu que chaque article est telle une image personnelle ; elle ne sera complète que par toutes ses parties et sa forme. Ces parties ne sont en fait rien d'autre que les mots et les phrases qui constituent l'article. Sa forme, quant à elle, n'est autre que le style dans lequel il est écrit.

Le traducteur est alors tenu de bien comprendre les mots et les phrases ; mot par mot et phrase par phrase ; et de bien comprendre également le style avec lequel est écrit l'article, dans lequel les phrases sont organisées jusqu'à ce que les unes soient bien liées aux autres. Le traducteur n'aura certes pas accompli son devoir que s'il conçoit tout cela, et qu'il l'aura rendu en langue française de façon nette.

Nonobstant, si le traducteur résume le texte, le coupe, en supprime certaines phrases ou n'assimile pas toutes ses visées, il n'aura bien entendu pas accompli son devoir. Il aura, tout au contraire, commis un crime contre l'auteur, contre ceux desquels celui-ci rapporte, contre le journal diffuseur et contre les lecteurs pour lesquels il a traduit.

Nous mentionnons cela aux messieurs les traducteurs pour leur rappeler l'immensité de leur responsabilité, dont la moindre négligence, nuit à nous, l'ensemble des écrivains arabes, et de façon qui ne se limite pas seulement à nous, mais qui atteint aussi la presse et la Nation.

Source : *Les œuvres d'Ibn Badîs*, qu'Allâh lui fasse miséricorde, vol. 5, p. 375.

Publié sur : <https://scienceetpratique.com/la-responsabilite-du-traducteur/>

Textes connexes :

« Comment traduire un mot correctement ? », sur : <https://scienceetpratique.com/11804-2/>

« Traduire un texte, c'est tout d'abord l'analyser », sur : <https://scienceetpratique.com/11814-2/>

« Le bon choix des équivalents pour la recreation du style islamique dans la traduction », sur : <https://scienceetpratique.com/12682-2/>

« Réalité linguistique inconnue de beaucoup de gens », sur : <https://scienceetpratique.com/realite-linguistique-inconnue-de-beaucoup-de-gens/>

« Vérité douloureuse... », sur : <https://scienceetpratique.com/verite-douloureuse/>

